



Arrêté n° 519 /MFB/DGTCP du
portant nomination des Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux

01 JUL. 2025

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n°2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des Finances publiques ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 64-240 du 26 juin 1964 portant réglementation en matière de responsabilité et de débits des comptables publics et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 69-304 du 04 juillet 1969 tel que modifié par le décret n° 71-167 du 25 mars 1971 portant fixation des garanties que les comptables publics, fonctionnaires et agents assimilés doivent constituer avant leur installation ou leur prise de fonctions et précisant les modalités de constitution de ces garanties ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu l'arrêté n° 551/MEF/DGCPT du 8 juin 1982 fixant les bases du cautionnement et de l'indemnité de responsabilité des Agents Comptables des Etablissements Publics Nationaux et autres organismes et déterminant les critères d'aptitude à ces fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 0229/MEF/DGTCP du 17 mai 2023 portant organisation des Agences Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux et fixant leurs attributions ;

Considérant les nécessités de service,



ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés, en qualité d'Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ci-après, les fonctionnaires dont les noms suivent :

1- CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE COCODY (CHU COCODY)

Madame KARAMOKO née BAKAYOKO MAMBA, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 268 234 Q ;

2- CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGRE (CHU ANGRE)

Madame ATTO née MAMBE AYA GRACE, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 127 565 P ;

3- AGENCE EMPLOI JEUNES (AEJ)

Monsieur BAHY DANIEL, Administrateur des Services Financiers, matricule 234 756 H ;

5-UNIVERSITE NANGUI ABROGOUA (UNA)

Madame COULIBALY SOUTIO LEONTINE Epse LIAGUI, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 256 222 G ;

4- CENTRE NATIONAL DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE (CNPTIR)

Monsieur GUY YAO EUGUSTARY NANDO, Administrateur des Services Financiers, matricule 291 127 M ;

5- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DALOA (CROU DALOA)

Monsieur TRAZIE Bi Bli Michel, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 303 541 G ;

6- ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)

Monsieur MEMELY MELEDJE HENRI AIME, Administrateur en Chef des Services Financiers, matricule 331 591 N ;

7- FONDS DE DEVELOPPEMENT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FDFP)

Madame KOUASSI née KOUADIO ADJOUA ANASTASIE, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 296 427 P



8- INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DES ARTS ET DES ACTIONS CULTURELLES (INSAAC)

Madame ADOUBY AMAN ANGELINE Epouse MOBIO, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 256 274 L

9- OFFICE IVOIRIEN DES SPORTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (OISSU)

Monsieur YALI BI TIEKOURA GEORGES, Inspecteur du Trésor, matricule 240 005 P;

10- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE MAN (CROU MAN)

Monsieur OHOUERU MONNEY ARSENE, Inspecteur du Trésor, matricule 276 759 W;

11- INSTITUT RAOUL FOLLOREAU (IRF)

Monsieur BAO ALAIN MICHEL BONDET, Administrateur des Services Financiers, matricule 308 992 A;

12- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN 2 (CROU A2)

Monsieur KOUADIO KOUAME RIGOBERT, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 265 370 Z;

13 - AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (ANDE)

Madame KONAN née GATTY DESIREE MARIE LAURE, Administrateur des Services Financiers, matricule 244 899 C;

14- AGENCE NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AGEFOP)

Madame AKE née ASSEMIAN YABA OLGA MARIE HORTENSE, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 296 397 Z;

15- OFFICE IVOIRIEN DU PATRIMOINE CULTUREL (O.I.P.C)

Mademoiselle GNATINT DANIELLE, Administrateur des Services Financiers, matricule 256 313 B;



**16-CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES D'ABIDJAN 1
(CROU A1)**

Madame NATEY née NOUFE TELARAN JUDITH, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 275 896 Y

**17-CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN COTE
D'IVOIRE (CEPIC)**

Monsieur LABA GOWA HUBERT, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 303 455 A;

18-LABORATOIRE NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE(LNSP)

Madame BAN KOEADO PASCALE NOLEZE, Administrateur des Services Financiers, matricule 296 498 X;

**19-LABORATOIRE NATIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
AGRICOLE (LANADA)**

Madame GBOGOURI née LEGRE DOUDOU PATRICIA, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 331 596 K;

20-OFFICE NATIONAL DES SPORTS (ONS)

Monsieur KOUADJANE YAO GUY, Administrateur Principal des Services Financiers, matricule 320 256 N ;

21- UNIVERSITE DE MAN

Monsieur ZOUE BASILE, Administrateur des Services Financiers, matricule 276 816 Y;

22-CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION JURIDIQUE (CNDJ)

Mademoiselle TE CHARLOTTE MINSIO, Administrateur des Services Financiers, matricule 309 013 G;

23- ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS (E.N.E.F)

Monsieur BORESSI SERI JOEL, Administrateur en Chef des Services Financiers, matricule 303 658 V ;



**24-COMMISSION NATIONALE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL (CN FEM)**

Madame ZEMIN née KOUMOUE AHOU CATHERINE MARIE DOMINIQUE,
Administrateur des Services Financiers, matricule 296 304 C ;

**25- CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE
BONDOUKOU (CROU BONDOUKOU)**

Monsieur LADJI KARAMOKO, Attaché des Finances, matricule 298 376 M;

26- INSTITUTE NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE (INSP)

Madame ASSAMOI Née ASSA ANASTHASIE, Administrateur des Services
Financiers, matricule 268 020 R;

27- OFFICE DE LA SECURITE ROUTIERE (OSER)

Monsieur OKOU LIBANI JEAN PAUL, Administrateur des Services Financiers,
matricule 266 427 Y ;

28- INSTITUTE DE CARDIOLOGIE DE BOUAK E (ICB)

Monsieur N'GUESSAN SERGES GERARD, Administrateur des Services
Financiers, matricule 266 166 A ;

**29- ECOLE NATIONALE DE FORMATION DU PERSONNEL
PENITENTIAIRE (E.N.F.P.P)**

Monsieur DODIEN MAHE LUC OMER, Administrateur Principal des Services
Financiers, matricule 303 459 N ;

Article 2 : Les Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) dont le budget est inférieur à un milliard(1.000.000.000) francs CFA sont astreints à constituer, chacun, un cautionnement d'un montant de sept cent cinquante mille(750 000) francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par consignation de l'intégralité de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à trente mille (30.000) francs CFA.

Les Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) dont le budget est compris entre un milliard (1.000.000.000) et cinq milliards (5.000.000.000) francs CFA sont astreints à constituer, chacun, un cautionnement d'un montant d'un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par consignation de l'intégralité de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à quarante-cinq mille (45 000) francs CFA.



Les Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) dont le budget est compris entre cinq milliards (5.000.000.000) et dix milliards (10.000.000.000) francs CFA sont astreints à constituer, chacun, un cautionnement d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par consignation de l'intégralité de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à soixante-cinq mille (65 000) francs CFA.

Les Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) dont le budget est compris entre dix milliards (10.000.000.000) et quinze milliards (15.000.000.000) francs CFA sont astreints à constituer, chacun, un cautionnement d'un montant de trois millions (3 000 000) francs CFA, à réaliser par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par consignation de l'intégralité de l'indemnité mensuelle de responsabilité fixée à quatre-vingt-dix mille (90.000) francs CFA.

Les Agents Comptables auprès d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) dont le budget est supérieur à quinze milliards (15.000.000.000) francs CFA sont astreints à constituer, chacun, un cautionnement supplémentaire d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA par tranche de trois milliards (3 000 000 000) de francs CFA.

Ils bénéficient d'une indemnité de responsabilité supplémentaire de dix (10 000) francs par tranche de trois milliards de francs CFA. Le cautionnement est réalisé par versement unique à la Caisse de l'Agent Comptable Central du Trésor ou par consignation de l'intégralité de l'indemnité mensuelle de responsabilité.

Article 3 : Les Comptables Publics ci-dessus nommés devront prêter serment devant le Tribunal de Première Instance d'Abidjan-Plateau.

Article 4 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique et les Directeurs des Etablissements Publics Nationaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le

01 JUL. 2025

Ampliations

- MFB/CAB	1
- MFB/DRH	1
- MFB/DCF	1
- MFB/D. Solde	1
- DGTCP	1
- DGTCP/IAGT	1
- DGTCP/ACCT	1
- DGTCP/DRH	1
- DGTCP/DSDI	1
- DGTCP/DDA	1
- DGTCP/PGSP	1
- Intéressés	29
- JORCI	1



Adama COULIBALY

